

Port de Toulon

MAJORITÉ GÉNÉRALE

Conformément à l'Ordre de Monsieur le Préfet maritime,

Il est ordonné à M.
le Capitaine de frigate de Téralo
(ancien-Norbuit) de cesser ses fonctions
de Président de la Commission de
visite (Comme) et de se rendre à
la disposition de M. le C. Amiral,
Major de la Flotte pour y prendre
le Commandement du Vaisseau
l'Impérial.

Le présent sera enregistré aux Recueils aux Armoires

Toulon, le 22 Décembre 1863

Le Major-Général de la Marine,



[Signature]

[Signature]
[Signature]
Vu les...
faculta...

*Ordonnance au rôle de la mission
P. 17 Off. 1. 1. 1. 1. 1.
1863*

*Envoyé aux Amis
Eugène*